

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 JANVIER 2025, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

25-01-016

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

25-01-017

2. Approbation des comptes payés et à payer au 31 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 41019 à 41045, pour un montant de 2 109 112,56 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 41046 à 41113, pour un montant de 190 239,86 \$
- Pour un total de 2 299 352,42 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

25-01-018

3. Embauche d'Angy Lavoie au poste de coordonnatrice aquatique

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-331 autorisant l'ouverture du poste de coordonnatrice aquatique;

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-098 autorisant l'embauche temporaire d'Ève-Marie St-Laurent au poste de coordonnatrice aquatique;

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-291 confirmant l'embauche de Frédérick DeRoy au poste de responsable de la vie aquatique et par le fait même la vacance au poste de coordonnatrice aquatique;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste du 27 novembre au 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues et des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que madame Angy Lavoie soit engagée à titre de coordonnatrice aquatique selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 1<sup>er</sup> échelon de ce poste. Sa période de probation sera d'une durée d'un (1) an. Elle aura droit à des vacances annuelles calculées sur la base de 3 semaines qui seront accumulées à partir de son entrée en fonction. Madame Lavoie débutera le mercredi 22 janvier 2025.

ADOPTÉE

25-01-019

4. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 - Volet entretien des chemins à double vocation pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année de la demande;

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue de l'Abîme	2,871	Bois	Plus de 1000 passages
Route de l'Enfant-Jésus	4,721	Bois	Plus de 1000 passages
Route Lavoie	0,81	Bois	Plus de 1000 passages
Rue du Verger	2,715	Bois	Plus de 1000 passages

CONSIDÉRANT que les demandes peuvent être reçues rétroactivement pour une année antérieure selon les modalités du PAVL 2021-2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de demande au ministère des Transports, pour l'année 2021, une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 11,117 km.

ADOPTÉE

25-01-020

5. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 - Volet entretien des chemins à double vocation pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année de la demande;

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue de l'Abîme	2,871	Bois	250 - 499 passages
Route de l'Enfant-Jésus	4,721	Bois	250 - 499 passages
Route Lavoie	0,81	Bois	250 - 499 passages
Rue du Verger	2,715	Bois	250 - 499 passages

CONSIDÉRANT que les demandes peuvent être reçues rétroactivement pour une année antérieure selon les modalités du PAVL 2021-2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de demande au ministère des Transports, pour l'année 2022, une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 11,117 km.

ADOPTÉE

25-01-021

6. Autorisation de paiement – Marin Construction – Domaine de l'Oiselière 2B

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-137 autorisant la signature d'une entente avec Marin Construction pour le développement la phase 2B du domaine de l'Oiselière;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts prévus aux plans d'ingénierie ont été exécutés;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents de fin de travaux ont été reçus et sont conformes selon le rapport de l'ingénieur surveillant des travaux;

CONSIDÉRANT la facture 1737 relative au paiement des conduites et accessoires divers liés au projet au montant de 101 211,25\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'une des obligations de l'entente n'a pas été complétée, soit l'aménagement du terrain désigné comme parc (nivellement et ajout de terre noire);

CONSIDÉRANT que le promoteur a entreposé de la terre dans l'emprise de la rue des Colibris, à son extrémité sud-ouest alors que ce terrain appartient à la Ville;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux à réaliser pour corriger ces situations est estimée à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 1737 à Marin Construction en y effectuant une retenue de 15 000 \$ en garantie de l'achèvement des travaux nécessaires.

ADOPTÉE

25-01-022

7. Autorisation de libération de retenue – TrioC Inc – Domaine du Versant

CONSIDÉRANT la résolution 22-11-303 autorisant la signature d'une entente avec Les Entreprises I-Loge 2002 inc. pour le développement du domaine du Versant, phase1;

CONSIDÉRANT la retenue de 75 000 \$ en garantie de l'achèvement des travaux nécessaires sur la rue en vertu de la lettre d'engagement signée le 27 octobre 2023 par le promoteur;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts prévus aux plans d'ingénierie phase 1 ont été exécutés;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents de fin de travaux ont été reçus et sont conformes selon le rapport de l'ingénieur surveillant des travaux;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des déficiences mentionnées par l'ingénieur ont été corrigées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la retenue de 75 000 \$ à TrioC Inc.

ADOPTÉE

25-01-023

8. Autorisation de signature – Contrat de location Aéroport – SOPFIM

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est propriétaire de l'ensemble des installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) est engagée dans des travaux de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Martin Richard, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le contrat de location avec la SOPFIM, copie dudit contrat est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

25-01-024

9. Autorisation de signature et participation à l'entente triennale de développement culturel 2025-2027

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications procède actuellement à l'élaboration des prochaines ententes de développement culturel pour la période 2025-2027;

CONSIDÉRANT que la participation de la Ville à cette entente triennale sera d'un montant annuel de 11 700 \$, et donc un montant triennal de 35 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, Simon Deschênes, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente triennale de développement culturel, ainsi que tous autres documents, avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2025-2027.

ADOPTÉE

10. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-01-025

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 28.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

\*\*\*\*\*